



## Question future succession

Par **PASCALE731**, le **08/06/2015** à **20:38**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, ma mère est allée vivre chez ma soeur, à laquelle elle a versé durant deux ans un salaire de 1400 Euros par mois (non déclarés, non imposable. J'ai par contre une trace d'un écrit de mon père fixant cet accord).

Entre temps, ma soeur a, sans mon accord mais avec celui de mon frère, et peut être de ma mère, fait réaliser aux frais de ma mère une véranda, coût 15000 Euros, "pour ma mère", qui n'est restée que 22 mois chez elle. La véranda restera, elle, valeur d'usage 30 ans ? Plus ? Ma mère aujourd'hui arrive chez moi (deux raisons : ma soeur prend un emploi à plein temps, et ma mère vieillissante se porte moins bien qu'il y a deux ans), qui ne vais pas demander de "paie".

Je considère que ma soeur a abusé de la crédulité et de la gentillesse de ma mère pour demander ces 15000 Euros. Puis-je intervenir, comment et quand ? Puis-je attendre le décès de ma maman afin d'éviter des histoires qui la perturberaient ?

D'autre part, je ne demande pas de paiement car les ressources de ma mère ne le permettraient pas, mais il y a traitement différent des enfants. L'un garde deux ans contre paiement officieux, l'autre ne garde pas, le troisième garde sans paiement.

Pourrai-je demander, s'il reste de l'argent, une compensation lors de l'héritage ?

Je souligne que des biens existent mais que je souhaite que lors de leur vente l'argent soit conservé par ma mère qui aura peut être besoin d'une maison de retraite, plus tard.

Je vous remercie par avance pour l'étude de ma demande.

Pascale